

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le Pacte de Gouvernance présenté par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.

3 – AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter des points à l'ordre du jour car certains dossiers sont tombés après la rédaction de la convocation.

Les points sont les suivants :

- Achat d'une cuve de 400 litres équipée d'une pompe,
- Croix Monument aux Morts,
- Vente du logement 6, rue du Boutelet,
- Don suite à l'annulation de la fête patronale,
- Titularisation de Monsieur LOEUILLET Thierry au 1^{er} janvier 2022 à 35 heures hebdomadaires,
- Organisation du temps de travail,
- Achat d'une remorque.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour.

4 – ACHAT D'UNE CUVE DE 400 LITRES AVEC POMPE

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que pour des raisons pratiques, il souhaite acheter une cuve de 400 litres avec pompe pour le gasoil du tracteur.

Il rappelle qu'il avait demandé des devis en février 2020 pour une cuve de 1 000 litres, puis en avril 2021 pour une cuve de 200 litres.

Il présente un devis des Etablissements FREULET d'un montant de 736 € HT pour une cuve de 400 litres avec pompe.

Ce montant correspond au devis d'avril 2021 pour une cuve 200 litres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent l'achat d'une cuve de 400 litres avec pompe pour le stockage du gasoil au prix de 736 € HT auprès des Etablissements FREULET.

5 – CROIX AU MONUMENT AUX MORTS

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Croix au Monument aux Morts est très endommagée, elle est prête à tomber.

Il indique qu'il a contacté 3 entreprises :

- Une ne fabrique pas,
- Société HATTE : fourniture de la Croix à assembler et lasurer par nos soins : 1 068 € TTC,
- SARL PECOURT : dépose de l'ancienne Croix, assemblage lasure et pose de la nouvelle Croix avec remise en peinture du Christ : 2 280 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Indiquent que l'employé communal pourra déposer l'ancienne Croix avec de l'aide en cas de besoin,
- Indiquent que ce dernier pourra assembler et poser la nouvelle Croix ainsi que la lasurer et remettre en peinture le Christ,
- Valident le devis de la Société HATTE d'un montant de 1 068 € TTC.

6 – DON SUITE A L'ANNULATION DE LA FETE PATRONALE

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que chaque année à l'occasion de la Fête Patronale un emplacement est attribué à Monsieur et Madame GOT pour l'installation de leur manège.

Afin qu'ils animent cette journée, une subvention leur est attribuée par le Comité des Fêtes.

La Commune paie l'ouverture d'une boîte foraine ainsi que les consommations d'électricité pour faire tourner le manège.